

Et qui plus est, les œuvres de charité ne cessent de signaler que non seulement cette situation est injuste, mais qu'elle est perçue comme telle. Le régime favorise donc largement les riches au détriment du Canadien moyen. Veut-on simplement encourager les riches à donner? Le problème essentiel, c'est le principe des déductions d'impôt pour les dons de charité. Aucune personne bien informée ne peut contester que la collectivité en est arrivée à un consensus sur ce point.

• (1420)

Au cours des discussions entre les responsables des organismes bénévoles et des fonctionnaires de l'impôt, ces derniers ont été forcés de se rendre à l'évidence. Si la situation est telle, que devrions-nous faire? Depuis plus de cinq ans, le secteur bénévole propose une solution au gouvernement du Canada et au ministre des Finances. Il le fait avec constance et avec de plus en plus de vigueur, présentant de la documentation et répondant aux questions du ministre et de ses fonctionnaires. Je suis sûr que les députés ont reçu des mémoires de groupes bénévoles au sujet de propositions fiscales «donnant donnant».

La proposition est simple. Au lieu de déduire les dons de charité du revenu imposable, les contribuables devraient être en mesure de réclamer un crédit d'impôt correspondant à 50 p. 100 de leurs dons de charité. Ainsi, pour les deux contribuables que j'ai mentionnés, le coût de leur don de \$200 à la Société canadienne du cancer serait le même, soit \$100 après impôt. Mais d'autant plus important, pareille initiative serait équitable et considérée comme telle. Ce crédit d'impôt encouragerait les contribuables à contribuer au financement de l'organisme de charité de leur choix avec l'appui tacite du gouvernement, au lieu que ce dernier ne se mêle régulièrement de leurs affaires. Les organismes bénévoles pourront ainsi mieux rendre compte à leurs membres et à leurs donateurs de la gestion de leurs finances. La situation financière du secteur finira par s'en améliorer et même se redresser.

Compte tenu du faible engouement qu'a suscité le crédit d'impôt pour les contributions aux partis politiques, créé en 1975, comme s'en souviennent les députés, nous savons que même les contribuables les plus motivés, ceux-là comptent pour une proportion de 1. p. 100 de la population, qui aident financièrement les partis politiques fédéraux et provinciaux, ont mis plusieurs années avant de profiter pleinement de ce nouvel encouragement fiscal que le Parlement avait prévu à leur intention.

Rien ne permet de croire que les contribuables plus nombreux à aider financièrement les quelque 47 000 œuvres de bienfaisance enregistrées changeront leurs habitudes charitables à un rythme plus rapide que leurs concitoyens qui font des dons aux partis politiques. Quand les contribuables auront appris à faire preuve d'une plus grande générosité à l'égard de leurs organisations communautaires, on récupérera les recettes fiscales qu'on avait cru perdues jusqu'ici. Nous savons tous cependant que des dépenses fiscales de ce genre constituent néanmoins un débours.

L'aspect le plus important et le plus fondamental, qui semble d'ailleurs avoir échappé au gouvernement actuel et au ministre des Finances, c'est que les nouveaux fonds dont bénéficiera le secteur bénévole au Canada seront deux fois plus importants que les sommes qu'il en coûte au gouvernement. Deux dollars de crédits nouveaux seront mis à la disposition du

#### *Impôt sur le revenu—Loi*

secteur bénévole pour chaque dollar de revenu auquel le gouvernement renoncera.

Le gouvernement ne doit pas laisser passer une telle occasion, dans l'intérêt des contribuables. Ce système est deux fois plus rentable que de subventionner un organisme bénévole. Il évite entièrement le risque de dépendance qui menace non seulement les organismes, mais également les petites entreprises et même tous les Canadiens réfléchis.

Les députés savent peut-être qu'au cours des années, des responsables du ministère des Finances ont présenté à la coalition des organismes bénévoles nationaux une analyse permanente sur l'évolution de coûts dans le cadre de la formule du donnant donnant. Cependant, les estimations de coûts ont toujours reposé sur deux hypothèses: premièrement, que les contribuables réagiraient très rapidement aux changements proposés et, deuxièmement, que les nouveaux dons de charité imposeraient une lourde charge à notre ministère des Finances.

D'abord, venant du ministère de l'impôt la première hypothèse manque totalement de réalisme. Il n'y a rien qui prouve que le crédit d'impôt pour les dons politiques suscitera l'engouement du public. En faisant sa deuxième hypothèse, le ministère confirme de façon voilée l'utilité de la proposition des associations bénévoles parce qu'il considère comme acquis qu'une fois mise en vigueur, cette proposition atteindra son objectif fondamental, qui consiste à revigorer tout le secteur et à éviter que le gouvernement ne soit obligé de dépenser dans bon nombre des domaines dont le secteur bénévole s'est toujours occupé.

Il importe de se rappeler que lorsque nos organismes bénévoles obtiennent de l'argent, ils le dépensent pour payer des employés. Ils embauchent des Canadiens à revenu faible ou moyen, dont bon nombre appartiennent déjà au groupe que le gouvernement s'efforce d'aider tout particulièrement, en l'occurrence les femmes, les handicapés et les travailleurs qui se joignent pour la première fois à la main-d'œuvre active. Ils forment les gens, ce qui est un autre objectif du gouvernement, dans des domaines d'occupation essentiels et dans bien des cas irremplaçables tout en s'attaquant aux problèmes de la collectivité. À part les travailleurs bénévoles, ce secteur emploie des centaines de milliers de Canadiens. On peut donc dire que ce secteur a la plus grande concentration de main-d'œuvre.

Le gouvernement a annoncé, dans le discours du trône, qu'il avait l'intention de créer une sorte de service bénévole national. Depuis lors, intentionnellement ou par incompétence, il a multiplié les déclarations contradictoires qui ont semé la confusion dans le public. Nous en avons eu l'exemple aux nouvelles de la chaîne anglaise de Radio Canada, le soir du discours du trône, alors que les téléspectateurs ont appris que le gouvernement avait l'intention de payer les bénévoles. Si le gouvernement entend créer d'autres emplois grâce au secteur bénévole en remaniant ses dépenses actuelles ou en débloquant de nouveaux crédits, j'aimerais qu'il reconsidère sa décision car ce n'est peut-être pas une bien bonne façon de dépenser les deniers publics pour l'avenir du pays. Il se trouve, par hasard, que la somme prévue équivaut à celle que coûteront les propositions donnant donnant d'après les données du ministère des Finances.

Mais même en ne tenant pas compte de l'hypothèse erronée des fonctionnaires, j'aimerais que les députés en évaluent les